

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2179>



Communiqué de presse du SNES-FSU du 22 juin 2007

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: vendredi 22 juin 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Des centaines d'étudiants ou de non titulaires au chômage... et le rectorat veut contraindre les enseignants à faire des heures supplémentaires !

Après des mois de luttes syndicales, notamment à l'appel du SNES-FSU, le président de la République a abrogé les décrets modifiant les obligations de service des enseignants. La charge de travail des collègues en lycée, l'incohérence qui consiste à faire enseigner par des professeurs une autre discipline que celle de leur formation, etc. ont enfin été reconnues.

Dès lors, la situation est-elle redevenue « normale » ? Malheureusement, non.

Avec les décrets incriminés, le précédent gouvernement avait supprimé, dans l'enseignement, 3000 postes en France, dont 88 dans l'académie de Dijon. Et le recteur ne veut pas les recréer, même quelques-uns !

Dans notre académie, ce sont donc plusieurs dizaines de collègues qui verront leur poste supprimé à la rentrée de septembre et seront obligés de rejoindre un autre établissement. Des dizaines d'autres devront compléter leur service dans une autre ville, des centaines enfin seront dans l'obligation d'assurer des heures supplémentaires. Certainement au nom de la lutte contre le chômage !

Au bout du compte, plusieurs dizaines de collègues non titulaires ou d'étudiants en recherche d'emploi seront au chômage.

Merci, Monsieur le recteur !